



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2025-66
DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025**

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Travaux d'aménagement et d'entretien de voirie et d'ouvrages d'art 2026 – Maîtrise d'œuvre

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché public de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie et d'ouvrages d'art 2026-2029,

Considérant qu'en l'absence de compétences dans le domaine considéré, il s'avère nécessaire de faire appel à un Maître d'Œuvre pour l'exécution dudit marché public de travaux,

Considérant que le Bureau d'études VRD PAPYRUS présente toutes les compétences et qualités requises pour assurer cette mission,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de confier au Bureau d'études VRD PAPYRUS domicilié 21-23, route de la Pradine – Anciennes Ecoles à Bannières (81500), la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie et d'ouvrages d'art au titre du programme 2026 moyennant une rémunération répartie comme suit (*devis n° DE-25-1244 du 6 novembre 2025*) :

- . Partie forfaitaire – établissement et validation des bons de commande : 6 240 € HT,
- . Partie variable (missions VISA,DET,AOR) : 3,9 % du montant des travaux réalisés.

- autorise le Président à signer le bon de commande à intervenir et toute autre pièce utile à l'exécution de la présente.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn